

CPU
1979
1

Universités

Grenoble II

Lyon I

Etude sur la participation à un
réseau documentaire international.

Cas: Afrique Noire Francophone

Mémoire de D.E.S.S. en
Information Scientifique
Technique et Economique

Présenté par: BAGANZICAHY
Marthe

Dirigé par: POUSSOT Bernard

Juillet: 1979

ERRATUM.

b.3: Insérer entre la ligne 6 et la ligne 7:

"Et dans un troisième chapitre nous dégagerons les impacts de la participation d'un pays d'Afrique Noire Francophone à un réseau obremontain international

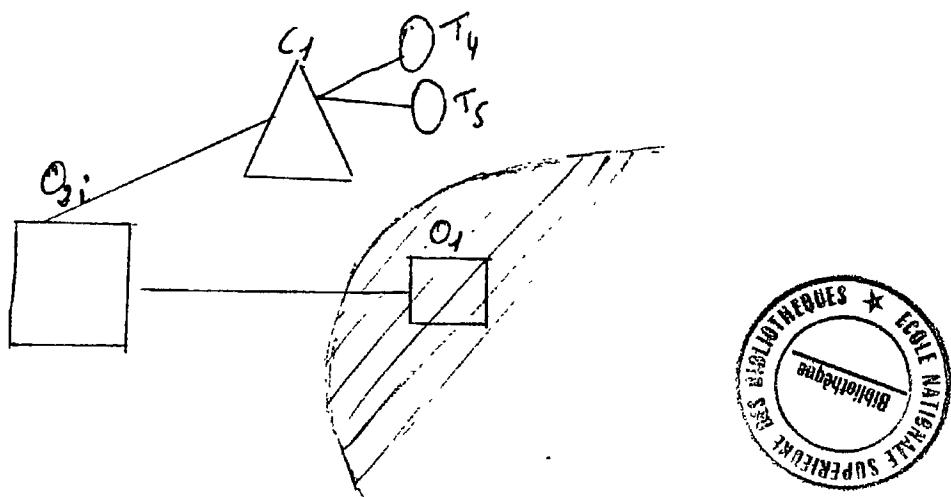
b.9: une balise au lieu de balise

b.33: ligne 14:

ligne sortie au lieu de saisie.

b.15 Modification de la partie gauche au haut de page:

un contrôleur relie un ordinateur à des terminaux et non un ordinateur de traitement à un ordinateur de transport



DESS
1979

Tous mes remerciements aux professeurs
qui nous ont encadré et particulièrement
Monsieur POUSSOT Bernard pour le temps
qu'il nous a consacré en vue de mener
à bout ce travail.

Table des matières

Introduction

Chapitre I: Motivations de participation à un réseau documentaire

1. Motivations des pays développés
2. Motivations spécifiques aux pays d'Afrique Noire francophone

Chapitre II: Fonctionnement d'un réseau documentaire international

1. Formes et structures de réseau
2. Collecte de l'information et son entrée dans le réseau documentaire
3. Sorties et accès aux documents du système

Chapitre III: Impacts de la participation à un réseau documentaire.

1. Amélioration des infrastructures documentaires nationales
2. Efficacité du réseau et responsabilités des participants

Conclusion

Introduction

Notre mémoire porte sur l'étude d'un réseau documentaire. C'est-à-dire sur l'étude de la collaboration et le partage de tâches en matière de fonctions documentaires. Nous entenons par fonctions documentaires les différentes phases du traitement des documents.

- la phase dite fonction bibliothèque qui consiste à acquérir, héberger et conserver des objets documentaires
- la phase dite fonction analyse qui a pour objectif d'objectiver le contenu du document
- et la phase dite fonction recherche qui conduit après interrogations à l'accès aux documents, qu'ils soient primaires, secondaires ou tertiaires.

Nous tenons à préciser que le réseau qui nous intéresse n'est pas nécessairement informatisé. Néanmoins un développement ultérieur dégagera l'intérêt de l'en usage d'un réseau d'ordinateurs.

Geographiquement, nous avons étendu notre sujet au niveau international, dans ce sens qu'une entreprise documentaire présente des aspects particuliers lorsqu'on dépasse le niveau national.

Tout donc partie du réseau international, des pays différents qui peuvent être représentés par une institution quelconque (publique, entreprise privée, universitaire, réseau national etc...) à condition qu'au sein du réseau même, elle est une élaboration nationale qui la rend représentative de son pays. Mais celles-ci possèdent beaucoup de ressemblances avec celle

=

La finalité de ce travail est de dégager la faisabilité d'une éventuelle participation d'un pays d'Afrique Noire francophone à un réseau documentaire international. Faute de temps, nous n'avons pu nous intéresser qu'aux seules politiques d'information des pays de cette région. Mais celle-ci présentent beaucoup de ressemblances avec celles des autres pays sous-développés.

Nous ne pouvons pas prétendre avoir approfondi la bête de ces pays, ce qui nous aurait permis de présenter notre travail sous une forme plus concrète en nous basant sur des structures existantes.

Pour les mêmes motifs, nous n'avons pas limité le domaine d'application des réseaux étudiés. Néanmoins, il est sans-doute, - ainsi que nous le verrons plus loin-, qu'une participation à un réseau en sciences humaines est la plus faisable pour un pays d'Afrique Noire francophone. En effet, elle peut y participer d'une manière plus intégrale sans courir le risque d'être réduit à une simple antenne tel qu'il peut en être le cas pour un réseau en sciences Exactes.

L'intérêt d'aborder un tel sujet tient à l'efficacité d'unification en traitement documentaire sous forme de réseau international. Celui-ci permet une plus grande et meilleure circulation de l'information et par conséquent assure une meilleure rentabilité aux fonds documentaires.

Nous aborderons donc notre étude par une analyse des besoins qui peuvent motiver une participation

à un réseau documentaire, qu'ils soit thématiques ou non
à l'Afrique Noire francophone.

Notre second chapitre portera sur le fonctionnement même
d'un réseau documentaire. Après avoir dégagé les structures
du réseau, nous déterminerons le processus d'entrée et de
sortie des documents du système.

Notre mémoire se présentera sous forme
d'une synthèse dans laquelle nous aurons, de sur évidant,
mis l'accent sur les points qui portent à une critique

Chapitre I: Motivations de l' participation à un réseau documentaire

Les besoins qui poussent les pays d'Afrique Noire francophone, et d'une manière plus générale les pays non développés, à une participation à un réseau documentaire présentent une certaine analogie avec ceux motivant les pays développés, mais ils se présentent sous des facettes différentes.

1. Motivations des pays développés

Les pays développés connaissent actuellement une explosion documentaire résultant de son développement de la recherche.

Les réseaux documentaires qui suscitent une collaboration dans l'exécution des fonctions documentaires.

- et facilitent l'accès à une information plus pertinente (c'est-à-dire ^{la} plus intéressante et la plus récente); offrant à ces pays la solution la plus efficace pour maîtriser et manipuler ce flot documentaire.

Cette volonté de maîtriser la documentation est dictée par la haine de conscience du pouvoir que confère l'information. Ce sont les recherches mises à partir de l'information appliquée qui une fois appliquées conduisent au développement politique, économique et social d'un pays.

- Le développement quant à lui devient un pouvoir dans le sens - qu'il satisfait les aspirations politiques, économiques, intellectuelles etc... d'un pays
- qu'il permet une indépendance vis à vis du monde extérieur
- et qui il peut être un moyen de domination sur les non informés et par conséquent les non développés.

A l'heure actuelle, la faisabilité d'un réseau documentaire confirme aussi les intérêts dans la participation à un réseau documentaire.

En effet, des nombreuses recherches qui ont été et sont menées sur les techniques documentaires permettent d'exploiter l'information d'une manière plus rationnelle et par conséquent plus communicative. Le fait d'adopter de plus en plus des normes internationales qui permettent une harmonisation des fonctions documentaires, est le catalyseur de la révolution dans la collaboration internationale au niveau de la documentation.

2. Motivations spécifiques aux pays

d'Afrique Noire francophone

On ne peut si volontiers parler, avancer que l'Afrique Noire connaît une explosion documentaire.

En effet, elle ne dispose : - ni des moyens humains que sont les producteurs de l'information. En nous basant sur la classification de Thébaud Schiller (1), établie selon des

(1) THEBAUD (Schiller). Problèmes de politique scientifique dans les pays sous-développés
p. 16 et p. 17

- critères de formation professionnelle et de qualification, ces moyens humains sont:
- « Chercheurs et ingénieurs qualifiés... qui ont obtenu soit un grade universitaire de sciences ou de technologie ou un diplôme d'équivalence, soit tout autre diplôme ou formation reconnue conforme à son détenteur la qualité de travailleur scientifique, chercheur ou ingénieur de formation »;
 - « Les techniciens de recherche « qui ont suivi, pendant un an, un enseignement technique ou qui ont fait des études à temps partiel d'équivalence, après leurs études secondaires du premier cycle. »;
 - « le personnel auxiliaire... qui sont les ouvriers spécialisés et les assistants qualifiés, directement occupés par la recherche »;

- mi des moyens financiers.

Le processus "recherche et développement" se déroule sous la logique de cette vicieuse en Afrique Noire francophone. Le faible taux de recherche ralentit le développement qui permettrait l'assainissement des moyens financiers qui à leur tour contribueraien à financer la recherche.

La participation à la production documentaire qui s'élève à moins d'un pour cent dans les pays sous-développés (2) extrême bien l'iméritence d'explosion des documents dans ces pays. Ils

(2) UNESCO.- Manuel pour les systèmes et services d'information - p. 1.

7

vivent plutôt une évasion documentaire.

Néanmoins les pays d'Afrique Noire ont besoin de maîtriser le "flot documentaire" des pays développés. L'histoire coloniale, l'évolution et l'extension des moyens de communication ; la volonté de domination culturelle, économique, sociale et politique des pays développés ont modifié les structures politiques, économiques etc... des pays d'Afrique Noire qui sont depuis actuellement d'après des modèles des pays développés.

Ces structures nouvelles sont à la base même de la création d'une élite ayant des besoins documentaires nouveaux à satisfaire et qui ne peuvent ne pas servir de la connaissance de l'information des pays développés.

- Le sont : - ceux qui détiennent les pouvoirs décisionnels qui gèrent & tiennent au courant des moyens dont ils disposent et ceux détenus par l'étranger
- ceux qui se lancent dans la recherche avec la création de plus en plus d'universités et d'instituts de recherche
- ceux qui doivent appliquer les résultats de la recherche des cadres, des techniciens, des planificateurs, des statisticiens des réseaux documentaires présents aussi pour les pays d'Afrique Noire. L'intérêt d'un outil de circulation documentaire rapide et efficace.

En effet les canaux de communication de l'information demeurent sous leur forme primitive (collège, institut, bibliothèque) que sous leur forme plus développée (centres de documentation, produits documentaires d'alerte) sont peu développés en Afrique francophone.

- 3
- Il n'existe pas suffisamment des colloques, des congrès, des séminaires, des rencontres entre spécialistes etc... pour le truchement desquels communiquent des collèges invisibles. Ceux-ci présentent l'intérêt de diffuser une information récente et qui grâce aux rencontres est directement discutable. Mais cette communication n'effectue dans un cercle fermé que manque d'ouverture au potentiel intérieur à l'information.
 - Les bibliothèques y sont rares. Souvent n'existent que des bibliothèques universitaires accessibles aux seuls étudiants et professeurs.
 - Dans la plupart des pays, les centres de documentation ne sont qu'à l'état d'ébauche.
 - Les produits documentaires de qualité tel que les catalogues d'éditeurs, les bulletins signalatiques et analytiques etc... y sont presque introuvables.

Les réseaux documentaires internationaux, par leur caractéristique de collaboration même, au niveau de la communication de l'information pertinente facilitent aux pays d'Afrique Noire d'accès à l'information pertinente provenant de l'étranger.

Mais "par un juste retour des choses", lorsque les pays d'Afrique Noire introduisent leurs produits documentaires dans le système, ils sont les premiers à profiter de l'étude systématique et rationnelle qu'ils doivent effectuer pour rendre leur information "consommable" par le réseau.

Nous considérons les réseaux documentaires internationaux comme un espace qui permettra aux pays à sous-développés de faire dans les délais les plus courts à l'écrit qui des nôtres des pays développés au niveau des infrastructures de l'information et à sortir de leur état de couenne documentaire et par voie de conséquence de leur sous-développement

10

Chapitre II: Fonctionnement d'un réseau documentaire international.

Un réseau documentaire international présente une structure bien déterminée qui influe sur les processus de son fonctionnement, c'est-à-dire sur l'entrée des données dans le fonds documentaire du système et leur sortie.

1. Formes et structures de réseau

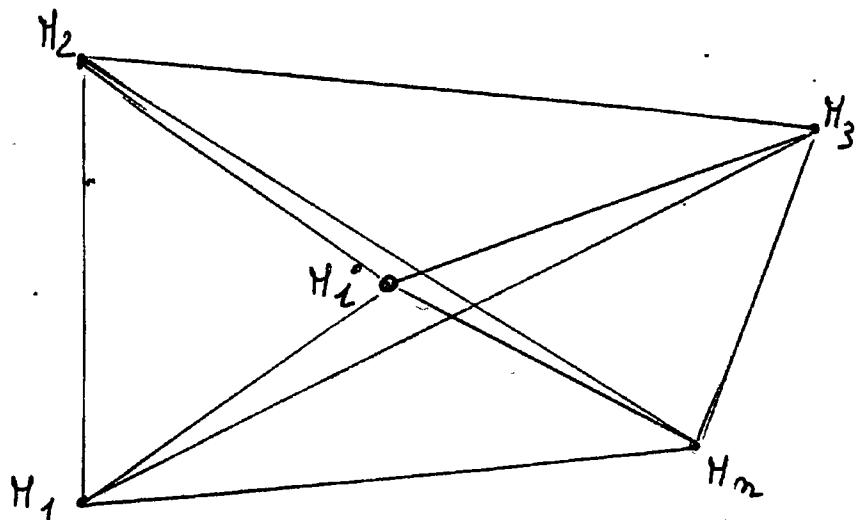
En nous basant sur l'étude d'Euc de Grolier⁽¹⁾, les structures d'un réseau documentaire international présentent des caractéristiques de tout réseau, c'est-à-dire qu'il est, soit centralisé, soit décentralisé. Une analyse plus poussée des réseaux documentaires internationaux démontre que leurs structures de centralisation et de décentralisation sont marquées par la conception même du réseau.

A. Réseau centralisé et réseau décentralisé

Un réseau est dit décentralisé lorsque chaque participant peut échanger une fonction documentaire avec n'importe quel autre membre du réseau sans qu'il y ait un centre intermédiaire. (Voir schéma I); alors que dans un réseau centralisé, le passage pour un centre intermédiaire est obligatoire pour les participants. (Voir schéma II)

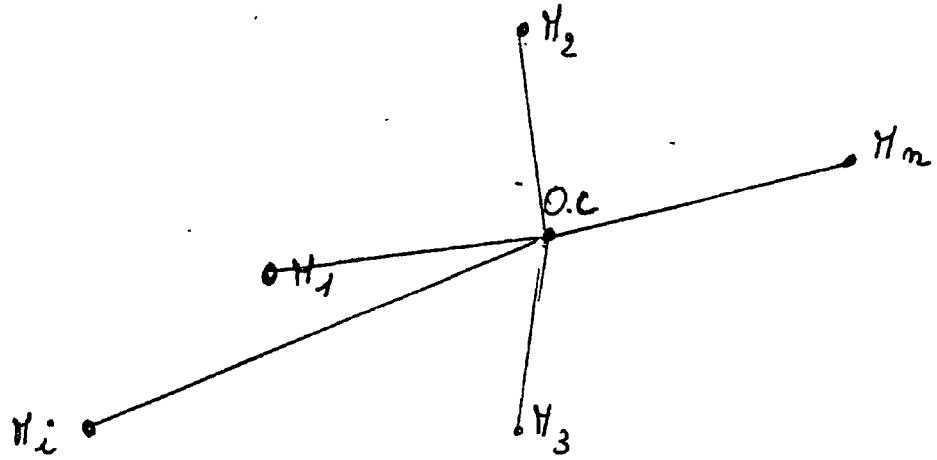
(1) DE GROLIER (Euc). - Introduction. Esquisse d'une étude comparative des réseaux d'information en Réseaux et systèmes de documentation p. 1048

Schéma I : Réseau entièrement décentralisé



H = membre

Schéma II : Réseau entièrement centralisé



H = membre

O.C. = Organisme central.

B. Typologie de réseaux documentaires internationaux

Les réseaux documentaires internationaux peuvent se retrouver sous trois formes:

- Des réseaux-régionaux multinationaux qui sont d'extension variable. Sont participants à ces réseaux, des pays ayant, soit des liens culturels, soit une situation géopolitique analogue.
- Un réseau international peut s'être éloigné des fondements d'un réseau national qui, à un certain moment de son évolution, a recherché et obtenue la collaboration d'autres pays. Cette collaboration peut soit se limiter à la sortie ou à l'entrée du système, soit s'étendre aux deux.
- Un réseau international peut avoir été créé sous l'initiative de plusieurs pays qui exercent le contrôle du réseau plus ou moins démocratiquement. Dans ce réseau aucun pays ne se réserve exclusivement le rôle de directeur. Il présente trois variantes:
 - 1^e: le réseau peut être complètement décentralisé ce qui signifie que chaque organisme national participant est responsable de la couverture des documents de son pays et est seulement tenu de se conformer à des règles communes d'élaboration des fonctions documentaires.

• 2^e: Au réseau décentralisé s'ajoute une certaine nuance de centralisation dans ce sens qu'un des organismes nationaux est chargé de mettre en forme les éléments fournis par les autres pays.

• 3^e: les participants à un réseau créent un centre international indépendant des centres nationaux, qui a un rôle de coordination et de production des répertoires communs des organismes nationaux participant à ce type de réseau.

12

selon des modalités définies au préalable par tous les membres du réseau.

D'après les domaines qu'il couvre, un réseau peut être encyclopédique ou sectoriel.
Les réseaux informationnels sont à l'heure actuelle tous sectoriels en fonction à une vaste encyclopédique lorsqu'on dépasse le niveau national vers la perte d'autonomie.

c. Traitement documentaire et réseau d'ordinateurs

Les fonctions documentaires peuvent s'effectuer manuellement dans un réseau. Mais il s'avère nécessaire de recourir aux possibilités qui offrent le traitement de l'information par l'informatique (surtout lorsque ce système au niveau international). En effet, l'ordinateur permet de mieux maîtriser l'information et d'effectuer le traitement avec plus de rapidité et de fiabilité.

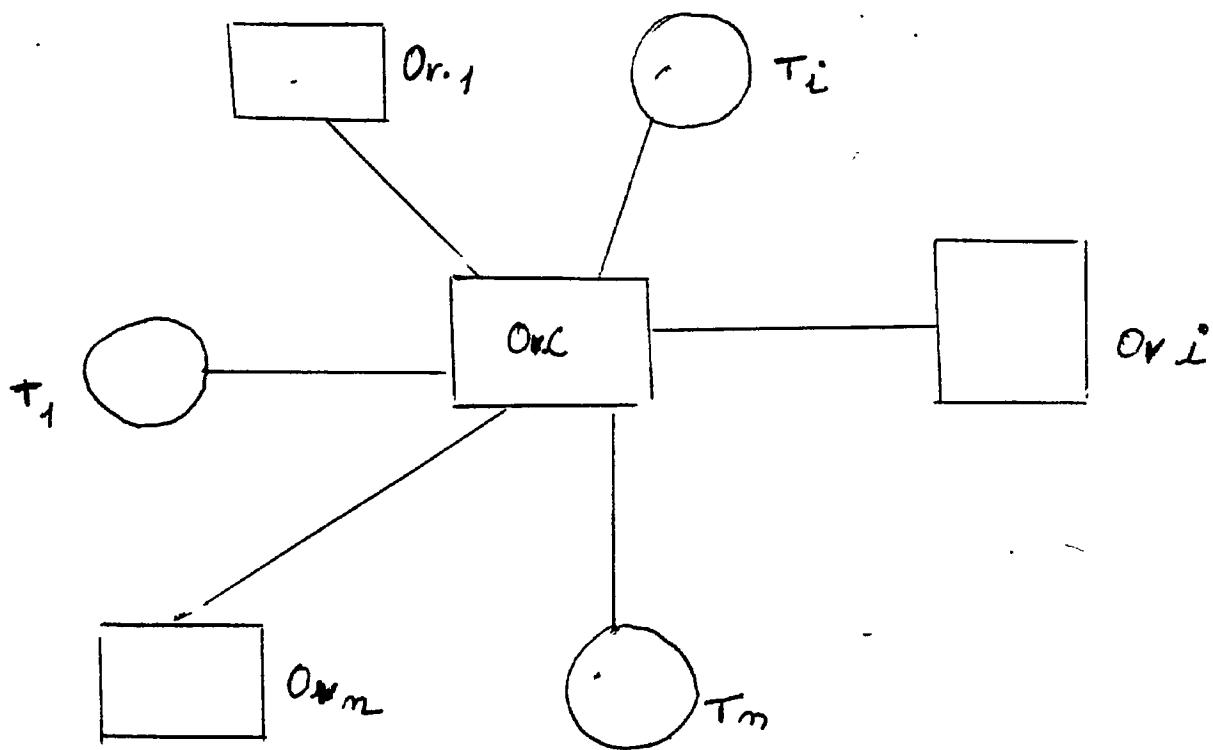
L'usage de l'informatique dans le traitement des données nécessite la disposition d'ordinateurs centraux, des terminaux et d'un moyen de transport constitué par des lignes téléphoniques.

Un réseau d'ordinateurs est donc constitué par le fait de relier entre eux des différents ordinateurs et des terminaux. Il se présente sous forme de réseau en étoile ou sous forme de réseau en boucle (voir schéma III et schéma IV).

La fonction d'interconnexion du réseau d'ordinateur a été attribuée à un système autonome qui est un réseau de transport.

Ainsi, la structure d'un réseau d'ordinateur se présente place sous deux niveaux (voir schéma II) :

Schéma III : Rôleau d'ordinateurs et des terminaux en étoile

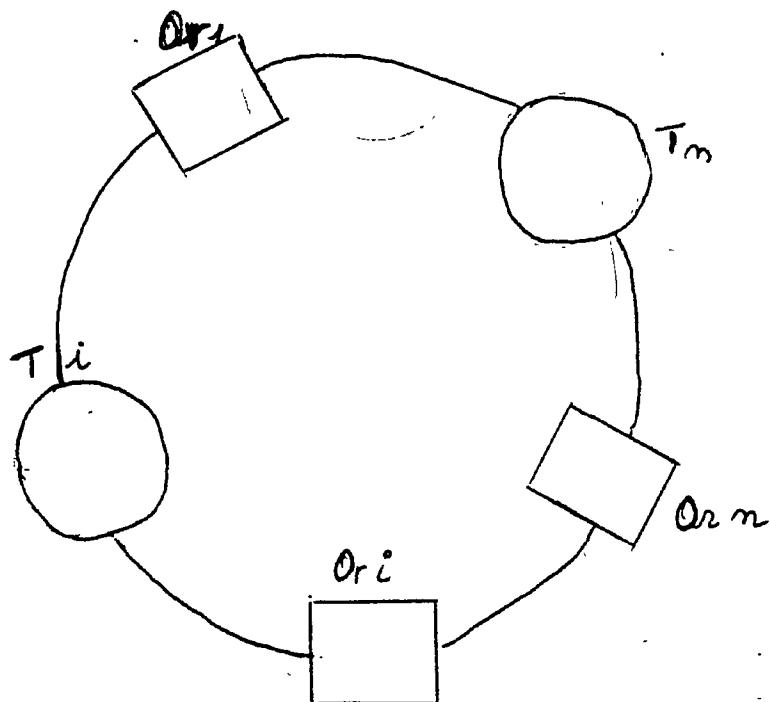


Or = ordinateur

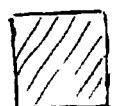
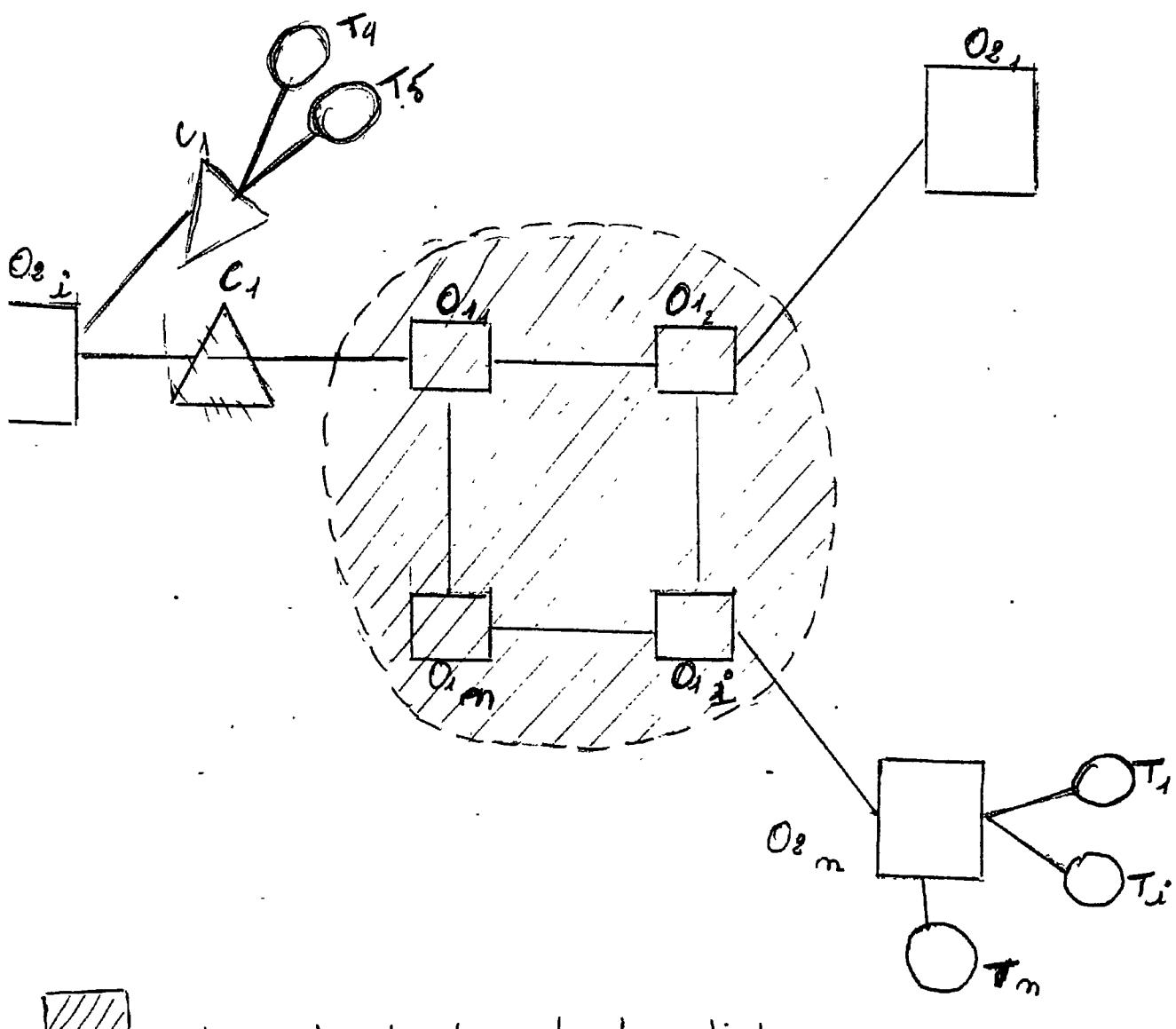
C = central

T = terminal.

Schéma IV : Rôleau d'ordinateurs et des terminaux en boucle :



Réseau d'ordinateurs et terminal de traitement
et réseau de transport ordinateurs de transport : exemple



réseau d'ordinateurs de transport.

O_2 = ordinateur de transport

O_1 = ordinateur de traitement

C = concentrateur

T = terminal.

- 1^o le réseau de traitement constitué d'un certain nombre d'ordinateurs et de terminaux orientés vers l'échange. Les différentes fonctions d'un réseau de traitement sont gérées par un système dit de distribution. Celui-ci est décentralisé soit sur l'ordinateur même de traitement, soit sur un autre ordinateur dont les ressources sont consacrées totalement à la gestion. Il s'agit des concentrateurs.
- 2^o le second niveau est le réseau de transport constitué des lignes téléphoniques à grande vitesse auxquelles on a adjoint des petits ordinateurs chargés de l'acheminement et du routage des messages.
- Le message à transmettre sur un réseau de transport peut être fractionné en paquets caractérisés par des codages déterminant le sens et l'historique de leur circulation (car les ordinateurs de transport des messages ne les décomposent pas) ce qui présente l'avantage de réduire le temps de circulation des plusieurs messages différents.
- de permettre à tout moment le passage des messages prioritaires
 - p - de faciliter au fait d'être obligé de retransmettre un message en entier en cas de perte de celui-ci
- Nous ce processus présente l'inconvénient d'un risque d'overdélaiement du réseau.

2. Collecte de l'information et son entrée dans le réseau documentaire

Face à la masse de documents humains existants, un réseau documentaire doit sélectionner ceux qui sont

susceptibles de lui être utiles.

Le système pour l'analyse, concaténise des informations afin qu'elles soient faites leur entrée dans le réseau par la main; elles peuvent devenir manipulables et exploitables.

A. Sélection des documents

La règle de choisir les documents à retenir dans le système incombe à l'organisme ou aux organismes décideurs.

Le choix est influencé - par l'origine des documents primaires; un pays membre fait entrer plus d'informations dans le système les documents produits sur son territoire ou dans les pays avec lesquels il entretient des relations de voisinage (politique, économique etc...). Il peut aussi exploiter sans grands frais les documents auxquels il est déjà abonné ou qu'il acquiert en échange etc...

- et/ou par le domaine d'application du réseau.

D'une manière générale, les documents primaires actuellement disponibles en Afrique Noire sont essentiellement orientés vers les sciences humaines et vers l'application technologique.

En effet, les infrastructures insuffisantes que l'on y trouve ne lui permettent pas de former loin sa recherche en sciences Exactes.

En outre, sa littérature se présente souvent sous forme de littérature souterraine. Des maisons d'édition y sont rares, les auteurs doivent se tourner souvent vers des pays développés (pour y voir leurs œuvres publiées); et cela sans compter la majorité d'études sur l'Afrique Noire faite par des

étrangers qui en publient les résultats dans leur pays d'origine. Des pays d'Afrique Noire francophone reviennent donc essentiellement des mémoires et thèses d'étudiants; de la littérature non conventionnelle, rapports des administrations, des sociétés, des études de projets économiques, sociaux etc...

B. Analyse des documents

Au niveau de l'analyse, c'est également des organismes décideurs qui doivent au préalable effectuer le partage de documents à analyser entre les pays participant; et préciser les normes qui permettent une analyse homogène pour des pays qui sont dispersés géographiquement et qui peuvent avoir des politiques différentes d'information.

L'analyse consiste à retirer d'un document écrit en langage naturel des concepts jugés non seulement représentatifs du contenu mais aussi informatifs. Une fois ces concepts, appelés descripteurs dégagés, c'est eux qui servent à caractériser le document non plus en langage naturel mais en langage documentaire; et ceci lors de l'indexation.

L'indexation est facilitée par l'existence des outils documentaires qui représentent un vocabulaire documentaire le champ d'application du réseau. Ce sont les thésaurus, les dictionnaires, les tables etc... B

Les outils peuvent être établis à priori ou à posteriori. Dans le premier cas, ils sont élaborés après confrontation entre les membres du réseau qui remettent leurs terminologies particulières élaborées à partir des outils fournis à chacun. Les outils à posteriori sont établis lorsqu'après leur

exposition par plusieurs interlocuteurs, ils sont jugés satisfaisants. L'analyse documentaire est une fonction essentiellement manuelle. Des tentatives d'automatisation de l'analyse par des méthodes statistiques et par des méthodes linguistiques (qui font appel à l'analyse grammaticale et syntaxique et à la construction d'algorithme) sont encore à l'heure actuelle peu satisfaisantes et sont plus coûteuses que l'analyse manuelle.

Pour plus d'efficacité, l'analyste des documents, qu'il soit documentaliste ou non, doit répondre au rôle de spécialiste de l'information à traiter. Dans cet optique, il serait préférable que ce soit les pays d'Afrique Noire qui se chargent de l'analyse de leurs deux littératures. En outre, il est fondamental que chaque membre du réseau ait une commission d'analystes qui s'engagent, d'une manière importante à effectuer l'analyse des documents. La viabilité d'un réseau peut être compromise par la négligence ou le manque de disponibilité des analystes.

c. saisie

À l'ès analyse, est fait un contrôle de cohérence manuelle ou automatique pour introduire des données corrigées dans le système grâce à la saisie.

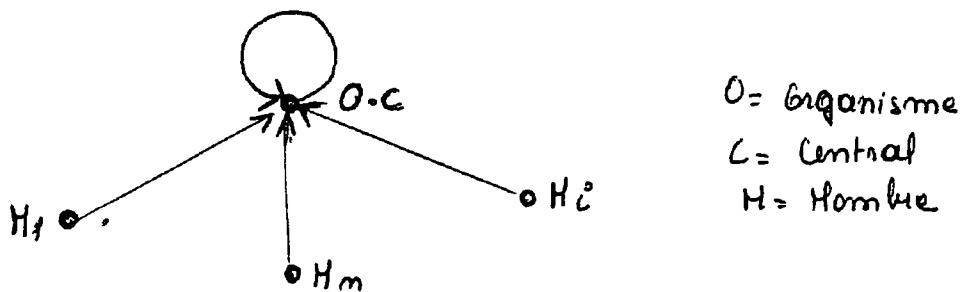
Tout objet de saisie - les documents humains mais également dans leur traduction en langage documentaire - les outils d'interrogation qui servent aussi d'outils d'interrogation.

- et les produits documentaires dérivés de ces derniers tel que des fichiers inversés. ^{secondaires} Les secondaires des documents humains s'effectuent fréquemment (c'est-à-dire chaque fois qu'un nouveau document doit être introduit dans le système), alors que celle d'un

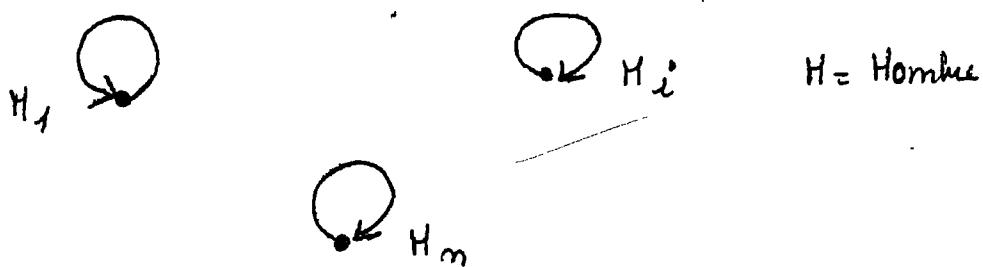
documentaire

outil d'interrogation est fait une seule fois, lorsqu'il est au point de processus de saisie est fonction de la structure du réseau documentaire.

Dans le cas d'un réseau centralisé, c'est l'organisme intermédiaire qui effectue la saisie des produits de l'analyse de tous les membres du réseau et de lui-même.



Tandis que dans un réseau décentralisé chaque participant veille lui-même à la saisie de ses produits d'analyse.



La saisie peut s'effectuer manuellement; mais à intérêt à faire usage de l'ordinateur lorsqu'il s'agit de stocker des données volumineuses d'un réseau.

En effet l'ordinateur permet une grande réduction du volume d'occupation; les données qu'il stocke sont d'une plus grande disponibilité; le temps d'accès est optimisé et il permet une grande souplesse quant à l'évolution du système.

La saisie sur ordinateur s'effectue d'après une organisation logique et physique du fichier documentaire (qui est constitué par l'ensemble des données

51

d'information contenus sur un rapport).

L'organisation est déterminée en fonction du mode selon lequel on veut accéder au fichier.
L'accès est soit séquentiel c'est à dire que la consultation s'effectue en passant en revue toutes les informations enregistrées depuis la première jusqu'à celle qui est recherchée - soit direct : dans ce cas on atteint directement l'information souhaitée.

Enfin d'une manière automatique, les informations concernant un domaine d'application donné, qui entreront dans le système se présenteront sous forme de base de données bibliographiques, etc et sous forme de banque de données lorsqu'elle fournit des informations factuelles. La consultation d'une banque de données fournit une information numérique ou textuelle directement utilisable alors que la base de données nécessite une consultation des documents humains pour atteindre l'information demandée.

2. Sorties et accès aux documents du système.

Une fois que la saisie est effectuée; que la base de données documentaire du réseau est constituée, il peut être exploité par la diffusion des produits du système. Il restera à permettre aux utilisateurs intéressés l'accès aux documents.

A. Produits de sortie du système

Les produits de sortie d'un système documentaire peuvent sont ceux provenant de la diffusion soit selective,

soit collective et de la recherche rétrospective.

La diffusion feraient de l'initiative de l'organisme gestionnaire du système qui se charge d'informer les membres du système des nouvelles références entrees dans le système.

La diffusion est générale lorsque des nouvelles références sont envoyées automatiquement aux membres du réseau sans sélection. Elle est sélective quand elle tient compte du profil de chaque membre (c'est-à-dire de ses centres d'intérêt qu'il renvoie au tableau)

Le choix du mode de diffusion à adopter est fait par les organismes décideurs.

Une diffusion est fonctionnelle lorsque elle satisfait efficacement les membres du réseau.

Cela suppose en cas de réseau centralisé des efforts particuliers de l'organisme central pour maintenir la connaissance des besoins de tous les participants ; alors qu'en cas de décentralisation c'est chaque membre qui prend l'initiative d'exprimer ses besoins et d'en souligner les modifications.

Les produits documentaires peuvent être aussi des résultats d'une recherche rétrospective. Cette recherche est une démarche consistant à explorer un ensemble de notices bibliographiques accumulées depuis un certain temps (1 an, 2 ans...) ou depuis la création du système documentaire interrogé), en vue d'en extraire les références des documents répondant à des critères de recherche posés par un utilisateur (auteur(s), sujet(s), matière, date(s), langue(s), type(s) de document...).

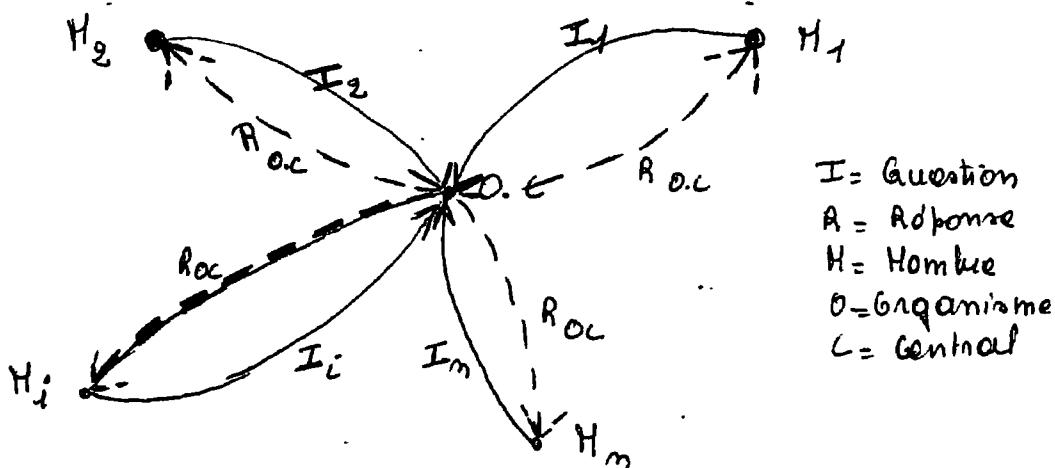
(2) VAN SLYPE (Georges). - Conception et gestion des systèmes documentaires

B. Interrogation

Le processus d'interrogation est précédé par le processus de saisie des documents.

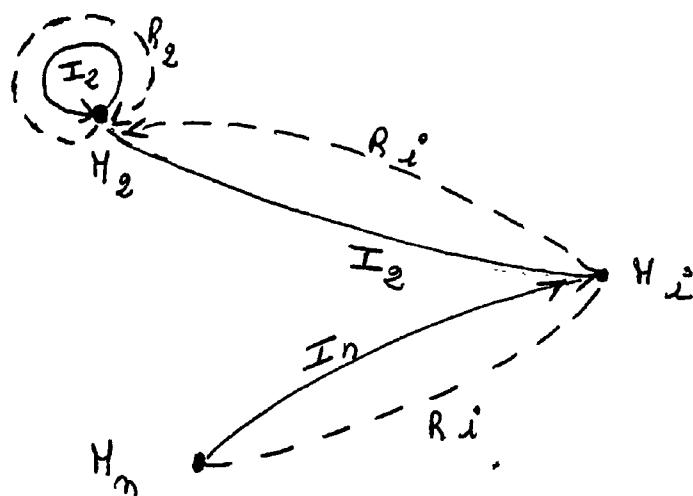
Qu'elle soit manuelle ou non, l'interrogation dans sa phase première commence par la formulation de la question en langage documentaire. C'est-à-dire que la question est représentée par une équation caractérisée par des descripteurs tirés des outils documentaires déjà établis.
 La seconde phase consiste, par un processus de filtrage, à nuancer l'équation d'interrogation trouvée, afin - d'éliminer le plus possible de bruit dans la réponse (c'est-à-dire d'éliminer les réponses qui peuvent être obtenues mais qui ne sont pas pertinentes),
 - et d'obtenir le plus de réponse possible (c'est-à-dire veiller à ce qu'il n'y ait pas de toute des réponses appropriées).

Dans un réseau centralisé, l'interrogation s'effectue à partir des membres du réseau vers l'organisme central et la réponse suit le chemin inverse.



I = Question
 R = Réponse
 H = Homme
 O = Organisme
 C = Central

Tandis que dans un réseau décentralisé, le membre interroge selon ses besoins son propre fonds documentaire ou au choix de fonds de l'ém ou d'autre organisme. Exemple



I : Question
 R : Réponse
 H : Membre.

C. Accès aux documents

Une interrogation met à la disposition de l'utilisateur des documents secondaires élaborés à partir des documents primaires, secondaires ou tertiaires. L'utilisateur satisfait de la réponse du système et y trouvant des références des documents qui l'intéresse éprouve en général ^{la besoin} d'accéder aux documents contenant l'information désirée.

Il trouve ces documents soit par emprunt à un dépôt documentaire qui lui est le plus proche possible soit par le transfert de photocopie des documents qui l'intéresse, soit par un achat du document à un éditeur, à une librairie etc... soit dans le réseau même.

Dans tous les cas, un réseau documentaire est officiel si ses utilisateurs n'ignorant pas l'endroit où sont conservés les documents qui les intéressent. Il faudrait que ce soit précisé le lieu de déposition des documents; au besoin que soit créé un service d'aiguillage.

Lors de la conservation des documents sur le réseau, celui-ci doit prévoir des modalités de leur stockage.

On peut envisager un stockage sous une forme centralisée. Ceci signifie que doit être prévu pour tout le réseau un dépôt central des documents. Le système présente l'intérêt de garantir une conservation; mais l'inconvénient c'est la lenteur quant à l'acheminement des documents vers ou hors du dépôt.

- sous une forme décentralisée c'est-à-dire que chaque membre assure la conservation d'une partie du stock du réseau.

~~Il faut à noter qu'une confection de droit par être faite entre la centralisation et la décentralisation d'un fonds documentaire et le fait qu'un réseau est centralisé ou non.~~

En cas d'accès aux documents et même au moment de l'entrée et de la sortie de ceux-ci du système, se pose le problème de réduire au maximum les délais de transmission des données.

là, n'importe l'officierie du traitement par ordinateur

En finançant d'un réseau mon informatisé, doivent être développés des moyens de communications aériennes, routières, maritimes et même téléphoniques qui nous permettent au réseau un échange plus rapide d'information.

Chapitre III: Impact de la participation à un réseau documentaire

La participation à un réseau documentaire international suppose une volonté d'optimiser d'abord documentaire qui résulte de la collaboration dans l'élaboration des différentes fonctions du réseau.

Pour ce faire, il faut d'une part que chaque participant puisse présenter au système une information riche et pertinente, ce qui implique qu'il ait exploité au maximum ses richesses d'information nationales; d'autre part, chacun doit évaluer dans quelles mesures cette collaboration est profitable pour une analyse fine.

1. Amélioration des infrastructures documentaires nationales

L'exploitation rationnelle et systématique de la documentation d'un pays ne peut se faire sans qu'il n'y ait au départ une prise de conscience de l'intérêt que présente l'information en tant que facteur de développement dans tous les domaines. Cette "conscientisation" se place non seulement au niveau de l'utilisateur direct des documents mais aussi au plus haut niveau décisionnel du pays (c.-à-d au niveau présidentiel, ministériel, dictatorial etc...) En effet, on a tendance à considérer le profit d'un système documentaire à la manière d'une production économique qui exige un investissement en capital et crée un bénéfice financier. De ce résultat la sous-estimation que rencontrent

le système de documentation autres de certains déridans. Le profit de l'information se calcule à partir des réalisations profitables qui elle a rendu possible même si celle-ci ne présentent pas des vestiges apparents et évidents de la documentation dont elles s'inspirent.

Ainsi ramené à sa juste valeur le système documentaire doit s'intégrer dans le plan général de développement du pays et une politique globalement dite de l'information doit être menée.

On trouve dans la plupart des pays d'Afrique Noire francophone le phénomène du "gaspillage des connaissances" auquel il faut remédier. Il s'agit de mener une politique de sauvegarde des documents c'est-à-dire:

- répertorier systématiquement tous les documents existants dans le pays. L'instauration du "dépôt obligatoire" qui permet le contrôle de la production documentaire nationale est un des moyens à retenir pour faciliter cette action.
 - Veiller à la conservation des documents en leur précis et sens, à l'abri des phénomènes climatiques et autres catastrophes (inondations, vol...) qui sont causes d'une dégradation, non rare, de l'information dans les pays d'Afrique Noire.
 - créer des services de documentation (Bibliothèques accessibles à tout le monde, centres de documentation etc...) afin de rendre l'information plus disponible, de mieux la communiquer et l'exploiter.
- Il s'avère aussi nécessaire de coordonner les activités

- documentaires de différentes institutions du pays (institutions publiques, administratives, universitaires, entreprises privées etc...). Cette coordination permettra une plus grande circulation de l'information et évitera la perte de temps, des moyens financiers et autres qui occasionnent les mêmes travail qui sont par ignorance débordés plusieurs fois

Héberger une politique nationale en matière de documentation suppose aussi la sensibilisation du potentiel humain que sont les producteurs, les techniciens et les utilisateurs de l'information.

- Rares sont les écoles de formation de techniciens en Afrique Noire francophone. L'école de Dakar est la seule notoire. Un effort dans le même sens est à fournir dans les autres pays. La technique de "formation sur le tas" dans des pays sans grandes possibilités financières est aussi une formule à retenir.
- Les instituts de recherche universitaires ou autres sont souvent à l'état naissant en Afrique Noire francophone. Leur réorganisation dans certains cas et leur développement dans d'autres rendra la recherche dans ces pays plus riches et accroître qualitativement et quantitativement la production documentaire.
- Une bonne sensibilisation des utilisateurs s'effectue dès la formation de base qui elle soit scolaire ou non. C'est l'enseignement même qui forme à l'utilisation efficace du document et qui on fait découvrir l'intérêt.

À ce delà de ce phénomène, une politique est à monter pour :

- informer l'utilisateur sur ses possibilités en matière de documentation;
- le renseigner sur tous les moyens dont il dispose pour se documenter;
- lui apprendre à utiliser efficacement les services de documentation et tirer le meilleur du document.

L'organisation des infrastructures documentaires nationales rend le réseau international plus efficient - non seulement par la richesse de la documentation qui alimentera le système et dont chaque participant pourra profiter, - mais aussi parce que celui-ci trouvera dans son pays des techniciens et des services qui pourront mieux acheminer l'information vers un utilisateur plus apte à l'exploiter. En revient donc à la création d'un réseau documentaire national qui contribue au bon fonctionnement d'un réseau documentaire international.

3. Efficacité du réseau et responsabilités des participants

Un réseau documentaire international présente de l'intérêt pour un membre - dans la mesure où il peut et utilise à son escient l'information qu'il en tire - et lorsque les modalités que il tient aux autres participants ne le désavantage pas.

L'information obtenue à partir d'un réseau documentaire international peut, de par ce fait même,

présenter pour un membre du réseau une coloration étrangère qui la lui rend difficilement manipulable.
Il faut donc étudier dans quelles mesures l'information provenant de l'étranger est fiable et si elle répond réellement aux besoins du pays. et si elle

évidemment, une documentation pertinente ne profite pas à priori à un pays.

Il n'est pas exceptionnel de rencontrer en Afrique francophone des projets qui ont été étudiés à partir d'une documentation fiable mais dont la réalisation a été voilée à l'échec. La raison en est - d'une part la non adaptation de l'information aux réalités du pays. C'est-à-dire que l'étude s'effectue sans tenir compte des conjonctures économiques, sociales, politiques etc... dans lesquelles s'inscrit le projet;

- d'autre part, une information peut ne pas être adaptée à un pays dans le sens que ce dernier ne dispose pas des moyens financiers, humains etc... qui lui permettent d'en déduire un projet viable.

À ce niveau donc, l'efficacité d'un réseau est réelle lorsqu'il donne accès à une information dont l'application contribue à un développement effectif du réseau pays membre.

Un réseau documentaire international met en jeu des pays qui ont une évolution différente. Ceci peut créer un déséquilibre en faveur des uns et au détriment des autres.

Le risque d'être défavorisé, pour des pays

- d'Afrique Noire est accru lorsqu'ils adhèrent à un réseau dont sont membres des pays plus développés.
- En effet, au point de vue financier, les pays sous-développés n'ont pas toujours les possibilités de participer à part entière à un réseau. Ils trouvent une solution soit dans l'aide financière extérieure, soit en adoptant le système du "troc" d'information. Dans le premier cas, il y a risque de voir des pays qui donnent l'aide imposer des contraintes diverses à ceux qui en bénéficient. Quant au système du "troc", il peut présenter l'inconvénient soit d'entrer dans le système des produits ayant plus de valeur par rapport à ceux dont on en tire, soit de ne pas avoir des produits échangeables qui sont à la hauteur de ceux dont il se souhaite acquérir.
 - Au point de vue culturel, un réseau documentaire peut être un moyen dont use une grande puissance pour exercer une domination idéologique; pour mener sa propagande et même pour exercer une domination scientifique dans le sens qu'il envoie d'imposer aux autres sa manière d'aborder la recherche (comme il y a en sciences humaines) et d'en interpréter les résultats; mais d'imposer des modèles culturels.
 - L'évaluation du degré décisionnel au niveau de l'élaboration des fonctions documentaires dépend aussi dans quelle mesure un pays tire réellement profit de l'adhésion au système. Un membre a intérêt à :

- 1 - contribuer à la détermination du champ d'application du réseau à moins qu'il n'accepte seulement celui défini par d'autres participants
- pouvoir donner son avis quant aux techniques adoptées par le système pour l'analyse, l'interrogation, la création des outils documentaires, l'interrogation, la diffusion etc... Le choix de ces techniques influence sur l'efficacité l'efficacité l'appréhension du contenu d'un document dans le sens qu'ils peuvent en nuancer l'interprétation (par exemple, l'interrogation d'un fonds documentaire à partir d'un thème nous donne une réponse dont la pertinence est fonction de la fiabilité même du thème)
- 4 → lors de l'alimentation et de la ^{saisie} des produits du système peut intervenir le protectionnisme de l'information dont il faut pouvoir tirer les intérêts et les inconvénients.
- Les modalités d'adhésion à un réseau doivent présenter pour un pays la liberté de pouvoir ne pas entrer dans le système des informations qu'il juge devoir garder pour préserver son intégrité nationale. Par ailleurs le processus de protectionnisme ne doit pas nuire à la pertinence et à la fiabilité de l'information.

L'insuffisance des moyens de communications des pays non-développés par rapport aux développés défavore ces derniers quant à l'accès à l'information.

En effet, dans la plupart des pays d'Afrique Noire,

on trouve des structures postales peu fonctionnelles, des moyens de transports aériens et maritimes qui ne sont pas toujours sûrs et réguliers; des réseaux téléphoniques et télégraphiques indispensables pour un traitement d'information, qui ne sont pas toujours sûrs et réguliers au point. Ceci conduit à un risque de déperdition de l'information ou en retardé des délais d'accèsibilité.

Grâce à l'intérêt même d'un réseau est la possibilité d'accéder à une information qui appliquée permet d'atteindre un développement différé.

A tout point de vue, un réseau documentaire international est avantageux - lorsque ses structures présentent une certaine souplesse qui confère à chaque membre une autonomie. C'est-à-dire que chacun puisse selon ses besoins manier ou modifier les modalités qui le lient au système.

- et jusqu'à un certain nombre limité les participants n'exercent pas une pression tellement grande sur le système de telle sorte qu'il soit le seul à pouvoir prendre des initiatives et que sa participation ne devienne indispensable pour la viabilité du réseau.

Conclusion

Un traitement documentaire effectué à partir d'un réseau international est le plus efficace si l'on veut faire face à la prolifération documentaire actuelle.

Grâce aux pays d'Afrique Noire francophone ~~concernés~~ ont un besoin pressant d'y participer car un tel réseau présente pour eux la meilleure solution (dans une optique mondial et pour l'instant) pour combler leurs lacunes en documentation.

Mais nous ne提倡 pas qu'il faille à ces pays une adhésion automatique à tous les réseaux; surtout que leurs moyens financiers, humains etc... sont limités. En conséquence, il leur faudrait établir des priorités documentaires.

Pion évidemment le développement de ces infrastructures documentaires englobe celui d'autres infrastructures tels que : les moyens de communication, l'économie... enfin contribue à une manière concrète au développement global (à l'élévation du niveau de vie).

Bibliographie

CHAUMIER (Jacques). - Les techniques documentaires. - Paris: Presses Universitaires de France, 1974

TARGET (H.A.). - Passage de la bibliothèque à la documentation documentation automatisée pour une documentaliste formée aux lettres. - Grenoble, 1977, 1978

FAYE (Bernard). - Le complexe bibliothèque nationale populaire Archives Nationale, Centre de documentation nationale et unité de formation: République populaire du Congo. - Unesco, 1975

GAGNOL (Rozidet). - Contre d'études, de recherche de documental sur le développement culturel: République populaire du Congo. - Unesco, 1974

GALLARD (Martine). - Université des sciences soci International Home Network communication study. - Grenoble: IREP, 1976

GUILLOUX (Raymond). - Réseau et systèmes de documentation Paris, 1975

NDIAYE (Gilbert). - Réseau négalais d'information scientifique et technique. - Lyon: INSB, 1977

HUNWICK (J.O.). - Contre de documentation et recherches Ahmed Baba: Hali. - Paris: Unesco, 1976.

SAKAL (Djibril), CATHERINET (Hervé D.). - Projet de réseau d'information et de documentation scientifique et techniques pour le Sahel: étude d'une stratégie documentaire en vue de la création d'un tel réseau pour le CILS à l'Institut du Sahel. - Ottawa: CRDI, 1978

FONTVIEILLE (Yann). - Système national de l'information
camerounais (SYNAICAM). - Paris: Unesco, 1976.

POUZIN (Louis). - Les réseaux: concepts et structures. - Lyon,
1975.

THEBAUD (Schiller). - Problèmes de politique scientifique dans
les pays sous-développés. - Gronoble: IREP,
1971.

THEBAUD (Schiller), LE COADIC (Yves). - Etude critique de la
documentation sur le rôle social de
l'information. - Gronoble: IREP, 1972

VAN SYLPE (Georges). - Conception et gestion des systèmes
documentaires. - Paris, 1974

ATHERTON (Poullima). - Manuel pour les systèmes et services
d'information. - Paris: Unesco, 1974

POLINIERE (J.P.). - Situation et besoins des systèmes nationaux
d'information en science et technologie -
Burundi, Congo, Géorgie, Rwanda, Tanzanie,
Zambie. - Paris: Unesco, 1974.